

ECONOMIE DE PROXIMITE

Pour se battre plus efficacement contre la crise, **soutenir l'économie de proximité** est un enjeu essentiel pour la Région. L'économie de proximité se compose de secteurs d'activité créant sur le territoire de la richesse à usage local. Avec l'artisanat et l'économie sociale et solidaire, mais aussi le commerce et les très petites entreprises (TPE) à ancrage local, Rhône Alpes bénéficie d'un tissu au potentiel considérable, dont le développement doit être toutefois mieux accompagné. Représentant une part majoritaire des emplois et de la valeur ajoutée créée sur le territoire, **complément indispensable de l'industrie**, les entreprises de l'économie de proximité sont encore trop souvent éloignées des dispositifs mis en place par les politiques économiques.

Le Conseil Régional a fait de l'économie de proximité un des axes majeurs de sa **stratégie régionale de développement économique et d'innovation 2011-2015** (SRDEI) (délibération n° 11.04.101 des 24 et 25 février 2011) à travers le levier « *impulser une démarche nouvelle en direction de l'économie de proximité* ». Ce levier est indissociable des autres leviers sociaux, humains, sociétaux et territoriaux de la SRDEI. Par le caractère non délocalisable de sa production et de ses emplois, l'économie de proximité peut non seulement contribuer à atténuer les soubresauts de la vie économique, mais aussi **développer l'emploi** accessible au plus grand nombre, absorber plus facilement les chocs de la conjoncture mondiale, renforcer la cohésion sociale, réduire l'empreinte écologique des activités et développer de meilleures réponses aux besoins des rhônalpines et rhônalpins, au plus près de leur lieu de vie (voir annexe 1- l'économie de proximité et sa place dans les politiques régionales).

Par nature très fragmentée et peu visible, l'économie de proximité a besoin d'être **mieux orientée et mieux appuyée** localement dans son développement. Pour ce faire, les acteurs publics ont à mettre en œuvre des **stratégies de coopération** thématiques et régionales plus globales et plus opérationnelles. Avec ses partenaires publics et socio-économiques, et au regard de son rôle de coordination des politiques économiques, le Conseil Régional souhaite mieux assurer le lien entre le développement économique local et les solidarités régionales. Il est le garant des équilibres d'ensemble entre les territoires dont les capacités et les ressorts de développements sont inégaux. Sa responsabilité est donc forte pour contribuer à des stratégies de développement économiques locales et régionales.

A l'aube d'une nouvelle étape de la décentralisation, la Région Rhône-Alpes souhaite, avec cette délibération sur la politique régionale en faveur de l'économie de proximité, valoriser pleinement la contribution des acteurs du local au développement économique et à l'emploi ; elle propose une forme renouvelée de construction des stratégies de développement économique local ainsi que des moyens d'appui aux territoires, grâce à la coopération entre les acteurs publics comme entre les acteurs économiques eux-mêmes.

La Région souhaite ainsi renforcer ce levier de la SRDEI afin de mieux **contribuer au développement économique équilibré des territoires** et à la **création d'emplois accessibles à tous**. Le levier « économie de proximité » de la SRDEI sera mis en œuvre selon les trois principes suivants :

I Déployer la démarche régionale économie de proximité en aidant les territoires à poser un autre regard sur leur économie locale dans leur diagnostic et les leviers de développement.

II Mieux soutenir **la dynamique économie de proximité des contrats territoriaux** lorsque cet axe est choisi par les acteurs locaux.

III Articuler davantage les **politiques sectorielles régionales** concourant au développement de l'économie de proximité.

I Déployer la démarche régionale en faveur de l'économie de proximité

I 1 Les acquis des actions régionales en cours

Depuis 2011 la Région et l'Etat testent une approche du développement économique local basée sur les outils d'analyse des moteurs du développement. Cette démarche s'est appuyée sur une formation action, « l'Institut de Management des Pratiques Locales » (IMPL) dédiée au sujet de l'économie résidentielle et développée par l'association des développeurs économiques locaux ARADEL. Elle a accompagné jusqu'ici 9 territoires rhônalpins : le Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) Bassin de vie de Bourg en Bresse, le Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat, l'agglomération du Pays Viennois, le PNR des Bauges, le CDDRA du Faucigny, le CDDRA du Haut Bugey, le CDDRA du Bugey, le Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) Grotte Chauvet, et un diagnostic a été réalisé pour le Grésivaudan.

Elus, techniciens et partenaires du territoire se rassemblent pour produire un diagnostic ; ils le confrontent avec les autres territoires lors de sessions collectives. Ils partagent ensemble une analyse des moteurs de leur développement et construisent un projet économique intégrant de nouveaux indicateurs de richesse du territoire. En parallèle, la Région a réalisé un diagnostic régional sur « l'état des lieux de l'économie résidentielle en Rhône Alpes ». Celui-ci a identifié à l'échelle de la région le poids et le potentiel de développement de cette économie et les différents modèles de développement des zones d'emploi de la Région. 5 modèles assez distincts se dégagent clairement de cette analyse, pour des résultats en matière de richesse économique produite et d'emplois locaux générés très différents (voir annexe 1).

Ces différents profils attestent des leviers que peuvent mobiliser des territoires avec une forte base productive, ou une base résidentielle avec fort profil touristique, ou encore une consommation locale avec production locale faible. L'analyse permet d'identifier en parallèle les risques que comportent une économie locale trop fortement dépendante d'un seul moteur de développement (industrie ou tourisme par exemple), pour l'emploi local et la cohésion sociale notamment. Les territoires au profil équilibré ne sont pas nécessairement ceux produisant le plus de richesse, mais ceux combinant plusieurs moteurs ayant ainsi une plus forte capacité à s'adapter aux différents chocs économiques. On compte par exemple 80 000 € de richesse locale produite pour un emploi de proximité sur telle zone d'emploi, alors qu'il en faut plus de 170 000 € pour une autre.

I 2 L'aide aux territoires dans la formulation de stratégies liées à l'économie de proximité

Cette première expérience, mise en débat avec de nombreux territoires de Rhône-Alpes lors des premières rencontres de l'économie de proximité en mai 2012, a permis de valider l'intérêt de cette approche et la pertinence du diagnostic rendu possible autour des moteurs du développement. L'objectif est **de faire bénéficier de cet accompagnement tous les territoires de Rhône-Alpes qui en auront exprimé le souhait**, selon une maille qui relèvera de leur spécificité et selon les modes de contractualisation régionaux : CDDRA (Contrats Durables de Développement Rhône Alpes), CFAC (Convention de Fonction d'Agglomération et de Centralité), PNR (Parcs Naturels Régionaux) ou territoires en politique de la ville.

Les premiers échanges développés entre les territoires et la Région ont également démontré la forte valeur ajoutée de l'information, de la capitalisation et de l'animation régionale, en lien avec les niveaux départementaux et intercommunaux.

Sur la base du programme démarré avec l'appui d'ARADEL, l'association des développeurs économiques locaux en Rhône Alpes, pour la période 2011-2013, l'action sera poursuivie au-delà de cette période pour mettre en place progressivement des démarches communes de développement de l'économie de proximité. Ceci se développera selon les objectifs suivants :

1. Consolider la fonction **centre de ressource régional de l'économie de proximité** :

- Poursuivre et développer **la gouvernance régionale de la démarche** avec les principaux acteurs réunis autour d'un comité de pilotage régional pour le développement de l'économie de proximité. Ayant déjà conduit la démarche depuis 2011, celui-ci poursuivra les travaux du comité de pilotage dont la composition actuelle est très transversale : Région, Etat, consulaires, réseaux du développement économique. Les partenaires sociaux seront progressivement invités à rejoindre les échanges de ce comité de pilotage.
- Animer un forum régional annuel « **les rencontres de l'économie de proximité** ». Visant à capitaliser sur le retour des premières expériences des territoires et diffuser le diagnostic régional, cette journée d'échange pourra s'articuler avec d'autres cadres d'échange en lien avec les réseaux sectoriels régionaux.
- Concevoir des « **cahiers de l'économie de proximité** » et les mettre à disposition des territoires pour aider à appréhender ces enjeux dans la préparation d'un diagnostic et d'un programme d'action.
- Pérenniser la **lettre de veille mensuelle**, testée dès 2012 sous la forme d'une « newsletter » collaborative, avec la contribution des structures représentées au comité de pilotage et des territoires rhônalpins.

2. Poursuivre le programme de **formations actions des territoires sur l'économie de proximité**

- Lancer la **3^{ème} session de formation-action IMPL** pour 5 nouveaux territoires fin 2012, portant à 13 le nombre de territoires qui auront été accompagnés d'ici 2013 en Rhône Alpes. Seront particulièrement visés des territoires en train de préparer leurs nouveaux conventionnements avec la Région (Chartes).
- **Faire évoluer le dispositif de formation-action** vers une plus grande mutualisation du portage et des compétences entre les partenaires régionaux et territoriaux, avec un cahier des charges commun de diagnostic permettant de dégager les enjeux et leviers d'actions possibles, et un accompagnement collectif mutualisé entre les territoires.
- **Faire émerger des outils de soutien à l'expérimentation et à l'évaluation et encourager les échanges entre territoires urbains et ruraux** autour d'enjeux et de projets communs (mobilité, télétravail, circuits courts...)

II Mieux soutenir la dynamique de l'économie de proximité dans les contrats territoriaux

L'économie de proximité est déjà présente dans les programmes d'action des CDDRA et des CFAC : entrepreneuriat, artisanat, commerce, ESS, auxquelles s'ajoutent les actions des Projets stratégiques agricoles et de développement rural (PSADER), et les actions tourisme des contrats. Mais ces actions sont le plus souvent traitées de manière cloisonnée et articulent peu les différents moteurs de l'économie de proximité : économie productive, économie résidentielle, économie publique, revenus sociaux. Au-delà des démarches de diagnostic partagées avec les territoires, le Conseil Régional souhaite favoriser, dans les champs relatifs à l'économie au sein des CDDRA et des CFAC, des stratégies plus globales de développement. Une même dynamique doit pouvoir inspirer les stratégies régionales propres aux Chartes des PNR ainsi qu'aux territoires en politique de la ville, tout en permettant aux territoires d'expérimenter leurs propres démarches en fonction des priorités choisies localement.

Cette orientation se fait en lien avec la délibération de mars 2012 relative aux « Contrats de Développement Durable de Rhône Alpes – Evolution des modalités opérationnelles », afin de renforcer des éléments de stratégies plus resserrées pour chaque territoire, et d'assurer une prise en compte des spécificités des territoires.

II 1 Gouvernance et ingénierie locale

La maille territoriale d'un CDDRA, d'une CFAC, d'un PNR ou d'un territoire en politique de la ville permet de mobiliser de façon transversale les différents acteurs du développement du local. Elle doit permettre de partager des stratégies locales plus transversales et éviter le développement d'actions trop sectorisées par des acteurs intervenant sur l'économie de proximité tels le tourisme, l'agriculture, l'artisanat, l'industrie, le commerce, l'ESS... La Région souhaite contribuer ainsi au rééquilibrage des différents moteurs du développement d'un territoire, pour agir de façon complémentaire notamment sur les volets productif et résidentiel de l'économie.

- Les acteurs des CDDRA, CFAC, PNR et territoires en politique de la ville seront encouragés à **élargir leurs partenariats économiques** pour l'élaboration de leurs stratégies. La contribution des acteurs de l'économie de proximité sera mieux valorisée, à travers l'implication des Chambres consulaires, réseaux de l'économie sociale et solidaire, sites de proximité, plates-formes d'initiatives, acteurs du tourisme... à l'élaboration du diagnostic et du projet de territoire. Les lieux de dialogue et d'échange des contrats, telles les commissions économie, les commissions inter-thématiques ou encore les Conseils Locaux de Développement seront encouragés à aborder de façon plus croisée les différents enjeux. Les comités d'orientation CREAMIL sur le thème de l'entrepreneuriat constituent un exemple de structuration d'un tel système d'acteurs pour une approche transversale.

- La Région s'engagera par ailleurs de son côté à **articuler plus fortement ses avis régionaux** sur les stratégies et programmes d'actions présentés par les territoires, de façon à porter un regard transversal aux différentes approches sectorielles de l'économie de proximité.

II 2 Adapter les actions des contrats en tenant compte des leviers spécifiques à chaque territoire

L'analyse des territoires par leurs moteurs de développement apporte une nouvelle compréhension socioéconomique des territoires et pourra être utilisée pour faire évoluer la façon dont les diagnostics sont réalisés mais aussi les modes d'intervention des acteurs du développement économique sur les territoires. Les stratégies des territoires seront attendues sur leur capacité à bien combiner les moteurs du développement, à renforcer leur capacité de création, de captation locale et de redistribution de leurs revenus, à travers notamment la création d'emplois locaux. Un territoire bien équilibré, notamment entre économie productive et économie résidentielle, est en effet plus résilient et doté d'une meilleure capacité de rebond face aux crises économiques.

- La réalisation de diagnostics économiques intégrant un volet économie de proximité, ou de diagnostics spécifiquement sur l'économie de proximité sera recommandée en amont de la préparation des contrats ou au cours de la vie d'un contrat. La méthodologie de conduite de ces diagnostics territoriaux intégrera **des indicateurs utiles à la mesure des moteurs de développement**.

- Les stratégies des territoires sur l'économie de proximité permettront de faire ressortir une réflexion d'ensemble, articulant la spécificité de chaque territoire au regard de ces indicateurs, et les leviers actionnés pour corriger certaines fragilités, ou les déséquilibres entre économie productive et résidentielle.

- Lorsque cet axe est choisi par les acteurs locaux, les actions se positionneront notamment sur les leviers suivants :

- Agir davantage sur la **détection des besoins** en repartant de l'analyse des besoins et potentiels d'activité du territoire et non uniquement de l'offre des porteurs de projet.
- Agir sur le potentiel à **capter de la richesse, à la redistribuer et à la transformer en emplois de proximité**, en fonction notamment de la propension à consommer la richesse localement (par exemple dans certains cas pour lutter contre l'évasion commerciale).
- Mieux **coordonner les actions entre les approches filières et sectorielles** (artisanat, ESS commerce, agriculture, services à la personne, tourisme...) **et les approches territoriales**.

Ces éléments peuvent appuyer plus fortement les stratégies de développement des territoires mais ils supposent également une évolution des politiques régionales d'appui, tel qu'on l'abordera ci après.

III Articuler les approches et politiques sectorielles au service de l'économie de proximité

En parallèle à l'accompagnement des territoires, le Conseil régional cherche à augmenter la plus value de ses différentes politiques sur le développement de l'économie de proximité. Pour le Conseil Régional, il s'agit de mettre ses politiques en cohérence lors de leur mobilisation au niveau local, pour renforcer l'interaction et la pertinence entre des champs d'action traités jusqu'à présent séparément. **Cinq enjeux clés d'action s'inscrivant dans des politiques régionales** ont été clairement identifiés lors des travaux préparatoires à cette délibération, comme pouvant avoir les effets de levier les plus forts sur l'économie de proximité : **l'aide à l'émergence et à la création, le développement de la qualité des emplois, les outils fonciers et immobiliers, l'ingénierie financière, la coopération économique**. Ces enjeux seront développés avec un éclairage plus accentué sur l'économie sociale et solidaire, même si l'artisanat, le commerce et les PME/TPE à ancrage local sont pleinement concernés par la plupart des actions.

III 1 Faciliter l'émergence des projets et soutenir la création d'entreprises

Les politiques régionales mettent l'accent sur la création d'activité de façon marquée à travers le levier création de la SRDEI, le contrat sectoriel de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), le contrat de progrès pour l'artisanat. L'analyse des moteurs du développement recommande d'agir davantage sur la « détection des besoins » sur le territoire et des potentiels d'activité du territoire ; ces politiques seront naturellement privilégiées dans le cadre de l'économie de proximité.

Structurer l'accompagnement à la création d'entreprise

Les positionnements des opérateurs de l'accompagnement à la création d'entreprises, recensés par la démarche **CREAFIL** Rhône-Alpes, font ressortir sur beaucoup de territoires un déficit d'opérateurs pour les prestations de « recherche d'idées » et de « détection de projets », cependant que les diverses phases de l'accompagnement des porteurs de projet et des créateurs sont plutôt bien couvertes. Les comités d'orientation CREAMIL devront favoriser les actions contribuant à ces thèmes, cependant que, de manière générale, ils veilleront à situer leurs plans d'action par rapport aux enjeux de l'économie de proximité de leur territoire.

En ce sens, le savoir-faire et l'expertise portés par la **Plate-forme régionale développement rural Rhône-Alpes** et les sites de proximité, portes d'entrée CREAMIL partout où ils existent, seront valorisées et essaimées pour favoriser l'émergence d'une compétence collective sur ces questions : acteurs de l'ESS, du commerce et de l'artisanat positionnés sur l'émergence de projets, plate-formes d'initiatives dédiées au financement des créations ou reprises d'entreprise en lien étroit avec les besoins identifiés du territoire, etc..

Une attention forte sera portée sur les portes d'entrée CREAMIL : l'animation des réseaux CREAMIL doit leur permettre d'élaborer une connaissance fine des membres de leur réseau, de leur métier, et de leurs services ; en particulier, elles doivent savoir repérer un projet d'entrepreneuriat social et être en

mesure de lui proposer une orientation en phase avec ses besoins (accompagnement de projets collectifs, mise en relation avec des réseaux ou filières).

Pour cela les acteurs et réseaux de l'ESS devront réaliser un travail fort de structuration pour clarifier :

- les compétences d'intervention des acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises de l'ESS
- leurs périmètres d'intervention géographique.

Des efforts restent à entreprendre notamment entre membres fondateurs de CREAMIL (groupe RARE) et tous les réseaux de l'économie sociale et solidaire pour intégrer pleinement leurs préoccupations : offrir aux entrepreneurs sociaux un accompagnement pertinent à chaque phase de son projet à l'instar de tout autre créateur.

Un travail a été enclenché avec la commission émergence de la CRESS (rassemblant les principaux acteurs ESS agissant sur la création d'entreprises) pour aider les acteurs et les collectivités à avoir une vision claire du panorama des acteurs du soutien à l'émergence et création d'entreprises sociales et solidaires en Rhône-Alpes.

En parallèle, les plans de développement de l'ESS, qui se mettent en place sur les territoires infra-régionaux (agglomérations, intercommunalités, Départements) visent à favoriser et structurer l'accompagnement à l'émergence de projets d'entrepreneuriat social. C'est donc bien dans ses interactions entre l'effort de structuration sur le plan régional mené par les acteurs de l'ESS et les initiatives des acteurs sur les territoires que la question de l'entrepreneuriat social trouvera des réponses opérationnelles pour faciliter son développement.

Dans le cadre du Contrat de Progrès Artisanat et des dispositifs actuels de soutien à la création d'entreprise, un effort particulier sera fait pour mieux identifier les freins à la création et à la reprise d'entreprise par les jeunes artisans, notamment au regard de la formation entrepreneuriale.

Soutenir les Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE)

Les CAE sont des structures réalisant, sous forme coopérative, le portage salarial d'entrepreneurs autonomes, en phase de test d'activité, de développement et/ou de pérennisation. Les CAE, dans leur triple rôle de lieu de test d'activité, d'accompagnement à la fonction entrepreneuriale et d'acteur économique local à part entière, est un acteur particulièrement contributeur en matière d'économie de proximité.

Les CAE proposent un continuum dans l'accompagnement des créateurs d'entreprises tant sur la phase ante que post création. Outre un accompagnement personnalisé, elles fournissent aux créateurs d'activité un cadre économique, juridique et social leur permettant de tester leur projet grande nature ; elles permettent à l'entrepreneur salarié au terme de la phase d'accompagnement soit de rester dans la coopérative en devenant sociétaire de cette structure soit de créer sa propre entreprise avec des facteurs de réussite renforcés, grâce à l'accompagnement au sein de la CAE.

En favorisant la réalisation de projets économiques viables, les CAE contribuent à l'articulation des projets de territoires et des projets de vie individuels ; structures de proximité, elles sécurisent les parcours vers l'emploi des créateurs d'activités et favorisent ainsi la création d'emplois non délocalisables ; ainsi elles contribuent au rééquilibrage entre les territoires ruraux et urbains.

La Région favorisera le déploiement des CAE sur les territoires de Rhône-Alpes afin d'aboutir à une couverture géographique du territoire rhônalpin. Ce déploiement s'appuiera sur **un plan stratégique 2020** négocié avec les réseaux de coopératives d'activités de Rhône-Alpes. Ce plan favorisera le déploiement de CAE existantes plutôt que de nouvelles créations, et un travail fort de mutualisation

d'outils pour les CAE autour d'un plan de communication, de création de pôles métier, du développement de stratégies de clustering et de renforcement du dialogue social.

Financer la création et le développement des TPE

La Région dans son rôle de coordination du développement économique a mis l'accent sur le **financement des TPE et des entreprises de l'ESS dans leur phase de création** par des outils appropriés (Prêt d'honneur, garantie, prêt participatif, avances remboursables).

La Région favorisera un meilleur lien entre la stratégie de l'action des réseaux de financement et la stratégie économique des territoires. Les outils de financement mis en œuvre par la Région et ses partenaires se veulent complémentaires de la finance classique, et principalement du crédit bancaire. Ils agissent comme effet de levier en renforçant les projets d'entreprises difficilement finançables et qui répondent majoritairement à des problématiques locales. Ils permettent surtout, *in fine*, l'injection de financements supplémentaires dans l'économie locale.

En parallèle, les partenariats avec certains Départements prévoient d'apporter des solutions de couverture pour l'ensemble des territoires de toute la gamme des outils financiers de l'émergence et de la création d'entreprise. Une première expérience concerne la couverture territoriale par les outils France Active Garantie pour les TPE dans l'objectif de mieux coupler les garanties proposées aux prêts d'honneur accordés par les plates formes d'initiative.

En outre, sur les territoires où le **tourisme social et solidaire et les projets agri ruraux** (hors projets soutenus par la Dotation d'installation aux jeunes agriculteurs, DJA) répondent aux enjeux d'économie de proximité, les synergies seront développées entre les différents acteurs de la création (financement et accompagnement) et de faciliter l'accès à l'ensemble de la gamme de financements structurants existants.

Financer l'émergence en ESS

En matière de financement des entreprises sociales et solidaires, le travail mené au sein des deux contrats sectoriels ESS a permis de structurer une palette d'outils de financements aux besoins des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Des efforts restent à faire notamment sur les phases amont des projets d'entrepreneuriat social pour financer l'amorçage de projets à forte innovation sociale. Dans le cadre de la nouvelle programmation sur les fonds européens, la Région favorisera la prise en compte de l'économie sociale et solidaire dans le programme 2014-2020 et appuiera la mise en place d'un **fonds ESS** (ou fonds associatif) **de capital risque** pour le développement de projets innovants.

Sur les projets d'entrepreneuriat social particulièrement innovants, des efforts devront être réalisés pour articuler plus fortement des outils oeuvrant sur des cibles similaires à des stades différents de maturité du projet. Ces efforts permettront d'optimiser l'ingénierie de mise en œuvre de ces outils mais également de faire office de capteur et d'orientation pour les projets à forte innovation sociale en Rhône-Alpes.

Dans cette optique, il est proposé une évolution du **dispositif régional IDéclic Solidaire « projet »**, voté en Assemblée Plénière en mai 2005. Les objectifs visés par cette évolution, qui n'affecteront pas le budget global mobilisé, sont les suivants :

- élargir le champ du dispositif à **l'entrepreneuriat social**, en lien avec l'évolution du contexte national (loi ESS)
- accompagner des **projets en phase d'émergence**, non matures sur le modèle économique, avec un soutien financier plus réduit et accompagnés de journées de soutien au montage de projets

- **territorialiser l'accompagnement et le suivi** des projets avec la qualification d'accompagnateurs locaux.
- **coordonner la gouvernance** de ce dispositif d'appui avec les dispositifs de soutien aux micro-projets associatifs menés par d'autres acteurs publics et de l'ESS.

Il est également important que les territoires se saisissent des différents outils d'aide à l'émergence et qu'ils puissent s'assurer de la bonne connaissance de ces outils auprès des entreprises de l'ESS, mais surtout auprès des éventuels prescripteurs. De leur côté les principaux acteurs du financement de l'ESS que sont avec la Région la CRESS via la mesure 4.2.3., Rhône-Alpes Active et l'URSCOP doivent s'organiser pour optimiser les efforts de communication et d'outillage de leurs prescripteurs

A terme, ces éléments de structuration de l'accompagnement des acteurs associés à une palette renforcée d'outils de financement s'appuyant dans la mise en œuvre sur des acteurs locaux, devraient permettre à terme de créer en Rhône-Alpes un véritable écosystème de l'innovation sociale mêlant optimisation des outils et accompagnement de proximité. Ces orientations rejoignent en cela les orientations européennes 2014-2020.

III 2 Consolider le développement et la qualité des emplois

Le diagnostic régional sur l'économie résidentielle a révélé la fragilité des emplois sur les territoires à base résidentielle, avec davantage d'emplois précaires, notamment liés à la saisonnalité des territoires touristiques et/ou à forte proportion d'emplois de service, liés à la flexibilité requise dans ce secteur et à la faible assise financière des petites entreprises. Autant un nombre important d'emplois de proximité permet à un territoire d'amortir les effets d'une crise sur l'économie productive, autant ces emplois conservent une vulnérabilité importante vis-à-vis des effets de conjoncture.

En ce sens, la Région peut soutenir les territoires dans la **sécurisation des parcours professionnels** et l'amélioration de la qualité des emplois. En appui sur les diagnostics emploi formation produits par les CTEF, la mise en place progressive des plates formes de sécurisation des parcours professionnels sur les territoires permettra de rendre plus lisible et accessible le soutien régional au renforcement de la qualité des emplois. Les expériences de mutualisation des ressources humaines comme les groupements d'employeurs, la gestion de compétences partagées ou encore les coopératives d'activité et d'emploi pourront être favorisés notamment sur les territoires à forte économie résidentielle, par exemple sur les secteurs des services aux personnes ou le tourisme.

Les entreprises de l'économie de proximité pourront être elles mêmes accompagnées dans la professionnalisation de leur gestion des ressources humaines, à travers le dispositif régional **Sécurise'RA**, pour agir sur la qualité de l'emploi sur des secteurs révélés à enjeu. Le dispositif, qui est de plus en plus mobilisé à travers des démarches collectives, est également en cours d'expérimentation auprès des services d'aide à la personne sous statut économie sociale et solidaire, dans le cadre du Contrat Economique Sectoriel ESS..

C'est tout l'enjeu également d'augmenter **la part de TPE dans le Plan PME**, en particulier l'artisanat de production, en lui permettant de bénéficier des outils d'accompagnement en actions collectives. Cet accent donné à la qualité des emplois de l'économie de proximité s'accompagnera d'une **implication régionale et territoriale des partenaires sociaux**, dans la continuité des efforts engagés au sein des CTEF et de la Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat.

III 3 Mobiliser les projets fonciers et immobiliers au service du développement équilibré de l'économie de proximité

Il est nécessaire de capitaliser à l'échelle régionale les solutions innovantes d'accueil d'entreprises, offrant des possibilités plus grandes de développement économique local et de mutualisation de fonctions entre différents types d'entreprises.

La stratégie foncière de la Région, définie dans la délibération d'octobre 2011, affirme des objectifs régionaux de gestion économe du foncier, en priorisant des opérations de réhabilitation, de densification et de mutualisation. Ce sont les objectifs mis en œuvre dans les avis en tant que personne publique associée aux Schémas de cohérence territoriale (SCOT), avec leur volet commercial, les Documents d'Aménagement Commercial (DAC), et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Par ailleurs, l'intervention publique sur le secteur du commerce va se transformer à court terme comme le laisse préfigurer l'évolution du dispositif FISAC de l'Etat et le rôle de la Région sera sans aucun doute plus important à l'avenir en matière **d'urbanisme commercial**.

L'intérêt apporté par un regard croisé des acteurs de l'économie de proximité justifie de relier les enjeux de l'artisanat et du commerce aux stratégies d'urbanisme et d'aménagement économiques des collectivités.

- La Région impulsera la mise en place d'un **réseau des acteurs territoriaux actifs sur le développement des stratégies territoriales de développement du commerce**. Cela pourra prendre la forme d'études de cas territoriales, ou une plate forme régionale d'observation de concertation et d'échanges sur l'urbanisme commercial.
- L'avis régional dans les SCOT, notamment dans les DAC, pour les orientations commerciales, et dans les PLU sera précisé et structuré, autour des enjeux de tension entre petit et grand commerce, d'équilibre de localisation de l'artisanat entre centre et périphérie des villes, de recommandations d'aménagement et de gestion économe du foncier.
- La Région favorisera dans les Programmes pluriannuels d'investissement des Etablissements publics fonciers, la reconversion de sites urbains encourageant **mixité et accueil d'activités commerciales et artisanales en centre ville** : réaménagement d'espaces commerciaux et artisanaux, remembrement de cellules commerciales et artisanales.
- La Région soutiendra, en partenariat avec les Chambres de Métiers et d'Artisanat et des acteurs ressources comme le Centre d'Echange et de Ressource Foncière en Rhône-Alpes (CERF), une démarche à l'échelle régionale de **diffusion de connaissances et de bonnes pratiques aux collectivités pour l'immobilier artisanal**, dans l'objectif de développer les échanges entre chambres des métiers et de l'artisanat et les collectivités.

Par ailleurs, **l'accès à l'immobilier d'entreprise pour les entreprises de l'ESS** demeure un frein important à la création et au développement. A la lumière de projets accompagnés par la Région sur Grenoble, Lyon ou Saint Etienne, l'intervention régionale vise à faire émerger des modèles économiques compatibles avec l'équilibre de ces structures, pouvant constituer de véritables pôles entrepreneuriaux associant un ensemble de solutions immobilières et de services dédiées aux jeunes entreprises. Les principes suivants :

- Assurer une **gouvernance du projet** qui intègre les valeurs de l'ESS dans les montages et la gestion des opérations immobilières
- Entretenir une **animation pérenne** de ces lieux en coopération avec les collectivités afin de favoriser les pratiques de mutualisations et de coopération des structures accueillies
- Maintenir un principe **de rotation des structures accueillies**, pour les projets d'appui au démarrage de ces structures, dans différents types de locaux du type atelier relais pour artisanat, pépinière ou espace de co-working.
- Encourager les **formes innovantes d'immobilier** favorisant la coopération interentreprises mêlant de l'accueil d'entreprises, d'espaces de ventes mutualisés, des activités économiques de service mutualisés (du type restauration par exemple)

III 4 Appuyer des formes nouvelles d'ingénierie financière

En parallèle aux travaux pilotés à l'échelle nationale et locale sur de nouveaux outils de financement des collectivités, de nombreuses expériences en France et en Europe ont démontré le potentiel de nouveaux outils d'ingénierie financière territoriale pour développer l'économie locale.

Depuis plus de 70 ans en Suisse, 20 ans en Allemagne, une dizaine d'années partout dans le monde, les économies locales et certaines filières professionnelles développent de nouvelles **formes de supports d'échange économique ou d'outils d'ingénierie financière territoriale**, dites « monnaies complémentaires », permettant la mobilisation de l'épargne locale. A l'exemple du WIR en Suisse (utilisé par 60 000 entreprises suisses et générant 1,5 milliards de francs suisses d'échanges), les acteurs locaux créent des titres d'échange permettant de mieux capter les richesses sur le territoire et d'orienter la consommation de manière vertueuse pour l'économie de proximité. En Rhône-Alpes, la dynamique est forte, en parallèle à l'ouverture de la place d'échange (Hub) visant à mobiliser différentes ressources financières pour le financement des PME locales : projet de société de financement local visant la relocalisation de l'épargne (Val de Drôme), dispositif *Prêt de chez moi* lancé par la NEF (Grand Roanne avec le soutien de la Région) pour créer un circuit court financier local impliquant les citoyens, etc,....

Pour encourager la relocalisation de l'économie, près de 15 expériences de monnaies complémentaires à l'Euro sont ainsi en cours en Rhône Alpes pour environ une centaine en France, à vocation très sociale comme les Accorderies de Chambéry ou de Die ou à vocation beaucoup plus économique comme la Mesure à Romans, l'Eco à Annemasse ou encore le E-Barter en région.

Tous les travaux montrent que ces monnaies complémentaires peuvent s'intégrer parfaitement aux circuits monétaires classiques, en total respect des législations fiscales, sociales et bancaires en vigueur. Elles ont un effet de pédagogie active et de stimulation de l'économie locale, en accélérant et en relocalisant les échanges. Elles permettent à des acteurs économiques de mieux amortir les chocs économiques, en fluidifiant leur trésorerie et en accélérant les échanges tout en les relocalisant.

Après une phase d'observation en 2012, la Région décide de **soutenir le développement des nouveaux supports d'échange économique et favoriser la coordination et la mutualisation des expériences.**

Les principes d'intervention sont les suivants :

- **Aide au démarrage de projets** de supports d'échange économique ou d'outils d'ingénierie financière territoriale permettant la mobilisation de l'épargne locale, à travers un appui financier ponctuel au fonctionnement la première année, permettant d'amorcer un tour de table avec des partenaires locaux publics et privés ; le dispositif Idéclic Solidaire projet remanié dans cette présente délibération sera notamment mobilisé pour ce faire. Il favorisera la diversité des expériences (monnaies sociales, monnaies marchandes), la meilleure répartition de celles-ci sur le territoire régional et l'interconnexion des projets entre eux. 5 projets seront aidés par an environ parmi les plus prometteurs.
- Contribution à **la mise en réseau des expériences** de monnaies complémentaires et d'outils d'ingénierie financière territoriale permettant la mobilisation de l'épargne locale, par des rencontres régionales annuelles des porteurs rhônalpins et de leurs partenaires, ainsi que les porteurs français et étrangers les plus innovants et les acteurs de la recherche centrés sur ces objets. Cette mise en réseau régionale permettra d'identifier les mutualisations possibles entre les différentes expériences. Elle inclura un volet évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces expériences. Elle pourra être également un levier de promotion de Rhône Alpes, terre d'innovation en ingénierie financière.
- Expérimentation de l'usage d'un outil de type monnaie complémentaire comme **support à une politique régionale**. De fait, des supports comme la carte M'Ra ou la carte OURA ont déjà presque tous les attributs d'une monnaie complémentaire ; le savoir faire développé auprès des

expériences françaises et étrangères, et notamment celles portées par les collectivités locales (Nantes, Toulouse, région Bretagne...) permettra de guider la Région dans un test à ce sujet courant 2013.

III 5 Encourager des démarches innovantes de coopération économique

Les dynamiques de coopération ont fait le succès de la plupart des pôles de compétitivité et clusters en France et particulièrement en Rhône-Alpes. L'économie de proximité est moins outillée pour développer de telles pratiques. Malgré le peu de distance géographique entre les acteurs, les cloisonnements sectoriels et culturels sont souvent forts. La Région contribue aujourd'hui au développement de pratiques coopératives locales à travers le management de centre ville, les pôles territoriaux de coopération économique, le développement des circuits courts ; elle souhaite accentuer ces efforts.

Diffuser les expériences de Management de centre ville

Le **Management de centre ville** est une méthode de développement local visant à revitaliser un centre ville à travers ses activités artisanales, commerciales et publiques, à améliorer sa performance et à préparer son développement futur. Il a pour objectif de rassembler les acteurs du centre ville (ville, commerçants, habitants, propriétaires...). Il s'inscrit dans les principes de développement de l'économie de proximité tels que portés par le Conseil Régional.

Les trois principes qui la structurent sont :

- Un partenariat entre les acteurs publics, les entreprises et acteurs associatifs
- Un diagnostic partagé incluant le positionnement des activités du centre ville à l'échelle du territoire et des territoires voisins.
- Une démarche qualité, un plan stratégique pluriannuel et un plan d'action.

Plus de dix sites en Rhône Alpes partagent aujourd'hui cette dynamique de par l'expérience développée par la DIRECCTE avec le soutien des consulaires et des collectivités. Près de quinze autres sites souhaitent la rejoindre. On dénombre plus de 1000 démarches similaires en Europe . Le Conseil Régional participe à l'animation régionale de la démarche avec la DIRECCTE, les Chambres Consulaires et les sites engagés, en lien étroit avec la démarche IMPL.

La Région affirme son intérêt et son soutien pour la démarche Management de centre ville à travers les axes suivants :

- Co-animation du **comité de pilotage régional** Management de centre ville, en lien avec le comité de pilotage régional pour le développement de l'économie de proximité.
- Aide à la mise en réseau des démarches en cours à travers une information diffusée aux CDDRA, CFAC, PNR et territoires en politique de la ville sur la dynamique Management de centre ville.
- Travail en commun avec l'Etat dans le cadre de **l'évolution du dispositif FISAC** pour une plus forte intégration de la dynamique Management de centre ville et un soutien adapté aux actions collectives commerciales et artisanales.
- Promotion de la démarche dans les **espaces de coopération européenne de la Région** : Quatre Moteurs, Eurorégion, Euromontana.

Promouvoir les coopérations via les Pôles Territoriaux de Coopération Economique et les Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif

A l'instar de la structuration d'avantages concurrentiels à travers des initiatives de coopérations multiples (pôles de compétitivités, clusters, grappes), les acteurs de l'économie sociale et solidaire expérimentent sur les territoires des stratégies de coopération allant du simple effet réseau à la

mutualisation d'outils interentreprises. Certains vont jusqu'à la création de débouchés économiques communs fruit d'une stratégie partagée.

Cette émulation autour des pratiques collaboratives entre entreprises s'est concrétisée, sur le plan national, lors de l'appel à candidature sur les **Pôles Territoriaux de Coopération Economique** lancé par le Labo ESS, le CNCRES, le COORACE et le RTES¹. Quatre PTCE ont été labellisés en Rhône-Alpes.

Ces projets, d'origines diverses et ayant chacun leur spécificité, inscrits dans la structuration en réseau de l'ESS, partagent des logiques communes : la recherche de coopérations territoriales entre acteurs de l'ESS, entreprises locales et acteurs de l'économie de proximité, la valorisation et l'hybridation de diverses ressources dans la réussite des projets locaux, la relocalisation d'activités au travers de circuits courts ou d'innovations sociales pour répondre à des besoins non satisfaits.

La Région a manifesté très tôt sa volonté, avec ses partenaires régionaux que sont la CRESS et le COORACE Rhône-Alpes, d'encourager cette dynamique de coopération qui place la réponse aux besoins sociaux locaux et les exigences économiques et écologiques au coeur de leurs stratégies de développement. Pour cela, une animation régionale s'est mise en place pour favoriser les échanges entre ces projets rhônalpins, labellisés ou non, pour initier un travail de mutualisation et de coopération régional.

En parallèle et depuis plusieurs années se sont implantées, en Rhône-Alpes, une vingtaine de SCIC, **sociétés coopératives d'intérêt collectif**, qui produisent des biens et des services en réponse à un besoin collectif, identifié sur un territoire, et ce dans tous les secteurs : depuis la cantine scolaire, jusqu'au traitement du bois, en passant par la professionnalisation de la filière agro-alimentaire ou le studio d'enregistrement. La Région Rhône-Alpes participe elle-même à ce jour au capital de deux SCIC : Enercoop (au titre de la politique énergie) et Alpes Auto Partage (au titre de la politique Transports). La SCIC est une entité économique fondée sur une logique de développement du territoire associant partenaires privés, publics et collectivités territoriales : une société coopérative d'intérêt collectif associe autour d'un projet des acteurs salariés, des acteurs bénéficiaires (clients, usagers, riverains, fournisseurs...) et des contributeurs (associations, collectivités, etc.) pour produire des biens ou des services d'intérêt collectif au profit d'un territoire (géographique ou sectoriel).

Les SCIC accélèrent la dynamique et fédère des acteurs jouant un rôle complémentaire dans une filière elles permettent d'associer les collectivités locales jusqu'à 20 % du capital, leur donnant la possibilité d'avoir un rôle d'impulsion, d'arbitrage ou d'accélérateur de ce maillage territorial. Le mode de gouvernance de la SCIC permet de coupler l'objet d'intérêt collectif et d'utilité sociale, avec les impératifs économiques en accordant une voix à chacun des associés.

Dans le cadre de sa politique territoriale, la Région **soutiendra l'émergence et le développement de Pôles Territoriaux de Coopération Economique et des sociétés coopératives d'intérêt collectif**, ainsi que la promotion de ce statut auprès des collectivités locales rhonalpines.

Favoriser la capitalisation, l'échange de bonnes pratiques et l'essaimage entre territoires

En matière d'économie sociale et solidaire, de nombreux territoires commencent à développer une véritable stratégie de développement sur ce secteur. A travers ses différentes formes de partenariat avec les territoires, la Région cherche à partager des stratégies communes sur le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire. Pour cela, la Région et les collectivités locales doivent

¹ Labo ESS : think tank de l'ESS présidé par Claude Alphandéry, CNCRESS : conseil national des chambres de l'ESS, COORACE : fédération d'acteurs de l'insertion et de l'emploi, RTES : réseau des territoires de l'économie solidaire, regroupe plus de 100 collectivités.

pouvoir se doter d'espaces communs de réflexions et de partage permettant des confronter les logiques régionales et les réalités ou spécificités locales.

Au-delà des gouvernances propres à chaque territoire sur leur plan de développement de l'ESS, la Région, en partenariat avec la CRESS Rhône-Alpes, et dans son rôle de coordination de l'action économique, **renforcera l'animation régionale** et développera des espaces de travaux pour faciliter les échanges de bonnes pratiques, l'essaimage et la capitalisation collective sur les politiques ESS.

Promouvoir l'ESS dans les territoires

Dans le cadre du contrat économique sectoriel, la Région a décidé de mettre en place avec l'Etat et la CRESS Rhône-Alpes, une stratégie partagée pour assurer la **promotion de l'économie sociale et solidaire**. Celle-ci vise à la mise en place d'un un partenariat formalisé visant à développer et mettre à disposition de l'ensemble des parties prenantes des outils pour promouvoir l'ESS auprès de cibles différenciées.

Par un programme d'actions communes, il s'agit de créer des synergies entre des évènements différents en mutualisant les messages et les moyens pour plus d'efficacité. Cette stratégie se décompose de la manière suivante :

* un **volet d'animation** tout au long de l'année des acteurs ESS à travers l'animation des plateformes de l'outil **Rhône-Alpes Solidaires** (animation éditoriale, développement des partenariats, déploiement d'une boutique en ligne). <http://www.rhone-alpesolidaires.org/> -

* un **volet Événementiel** comprenant les éléments suivants :

- une offre « entreprendre autrement » dans le cadre du Salon Des Entrepreneurs de Lyon **Rhône-Alpes**
- les Rencontres Solidaires (6^{ème} édition en 2012) en novembre, inscrites au Mois de l'ESS moyenne de 7000 personnes par an sur les 5 éditions passées.
- un Forum de l'emploi solidaire en ESS, en lien avec des manifestations telles que 1 Semaine 1 Emploi de Pôle Emploi ou le Mondial des Métiers

Cette stratégie de promotion s'appuie très fortement sur les acteurs et collectivités locales agissantes sur l'ESS. Aussi, **la Région soutiendra le travail de promotion de l'ESS des territoires dans la mesure où celui-ci sera articulé avec la stratégie régionale partagée.**

Soutenir le maintien et le développement des services sur le territoire

Les besoins restent importants pour soutenir le commerce en milieu rural et organiser des filières de valorisation de productions locales dans une logique de **circuits courts** de production, transformation et commercialisation de produits agroalimentaires. Les synergies seront renforcées entre les mécanismes de soutien au titre de la politique agricole et des PSADER, des appels à projet expérimentaux lancés dans le Contrat de Progrès de l'Artisanat et les opérations soutenues au titre de l'ESS dans les SCOP par exemple.

En matière **d'action en faveur du commerce**, le E-commerce qui bouleverse les modes traditionnels de commercialisation, constitue à la fois une modification de la place du commerce de proximité dans le quotidien du consommateur et une opportunité nouvelle de développement de clientèles et de services. A l'occasion des actions engagées dans le Contrat de Progrès Artisanat et dans les partenariats avec le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales , en lien avec la politique numérique régionale, ou des démarches expérimentales dans les CDDRA et CFAC qui le souhaitent, la Région appuiera les expériences innovantes de développement des applications numériques à destination

commerciale lorsqu'elles pourront opérationnellement conforter l'appareil commercial dans son rôle de levier de la vitalité locale.

De la même manière, **le maintien du commerce en milieu rural et en centres bourgs** associe à la fois la question des services à la population, l'accompagnement de la création d'entreprise par le porteur de projet, et le potentiel né de la typologie du territoire au regard de ses moteurs de développement. Des solutions innovantes doivent être apportées au soutien de ces projets porteurs de création d'activité, d'emploi et de lien social sur des territoires fragilisés.

Enfin le travail de diagnostic engagé en 2012 sur les impacts concrets de la **présence des services publics sur le territoire**, que ce soit en matière d'activités économiques, d'emploi ou de cohésion sociale pourra être alimenté par la présente dynamique autour de l'économie de proximité. Les recommandations issues de cette démarche et validées par l'assemblée régionale seront intégrées dans le plan de travail des instances proposées en chapitre I.



Annexe 1 Economie
de proximité AP décembre 2014 4 pages